

**RAPPORT N° 06/6-52**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)**

**I MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES**

Pour satisfaire l'ensemble des besoins en produits pétroliers raffinés, nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux, la Commune a passé pour l'année 2004 un marché de fourniture de carburants et combustibles pour une période de trois ans.

Ce marché expirant le 31 décembre 2006, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation auprès des fournisseurs.

Les besoins des services se répartissent de la façon suivante :

- . carburants pour le matériel roulant du Garage Municipal (essence sans plomb, gazole et fioul domestique pour les engins de chantier) ;
- . gaz pour la Restauration Scolaire et le Centre Funéraire.

Le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtés, le type de marché le mieux adapté est celui à bons de commande.

En effet, au vue des consommations des années antérieures, il vient que le rythme de commande varie d'un mois à l'autre en fonction de la capacité de stockage des produits et de la consommation des services ; elle même caractérisée par des incertitudes essentiellement liées aux conditions d'utilisation des véhicules et aux caractéristiques particulières de chacun des matériels.

**\* Mode de passation**

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en application des Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché fractionné, sous la forme d'un marché à bons de commande de fournitures et services, conformément à l'Article 77 du Code des Marchés Publics.

## RAPPORT N° 06/6-52

### \* Allotissement

Il y a lieu de déterminer s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon les critères prépondérants ci-après :

- le type de produit et son utilité ;
- les modalités de livraison.

En effet, il existe un avantage à mixer ces critères afin, comme le prévoit le Code des Marchés Publics :

- d'augmenter le nombre des compétiteurs dans le souci d'assurer une pleine et saine concurrence ;
- d'améliorer les coûts.

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en deux lots, à savoir :

#### . LOT 1

##### FOURNITURE DE CARBURANTS ET FIOUL DOMESTIQUE

Montant minimum annuel	350 000,00 €
Montant maximum annuel	500 000,00 €

#### . LOT 2

##### FOURNITURE DE COMBUSTIBLES

Montant minimum annuel	150 000,00 €
Montant maximum annuel	250 000,00 €

#### . Durée

Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse quatre années civiles.

## II DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

## RAPPORT N° 06/6-52

- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
  - fractionnement en deux lots précités pouvant donner lieu chacun à un marché distinct ;
  - marché sur la base d'un prix public ajustable affecté d'un rabais ;
  - marché à bons de commande pour un coût total prévisionnel annuel au minimum de 500 000,00 € TTC et au maximum de 750 000,00 € TTC ;
  - durée : un an à compter de 2007 avec possibilité de reconduction expresse jusqu'en 2010 ;
  - les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2007, sous les Chapitre 011 et Articles 60621 et 60622 ;
- 3) de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, passer un marché pluriannuel avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/6-52  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 4 décembre 2006**

**OBJET**

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget principal 2007, sous les Chapitre 011 et Articles 60621 et 60622 ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-52 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de marché pour la fourniture de carburants et combustibles.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

**ARTICLE 3**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**DELIBERATION N° 06/6-52**

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **31 DEC. 2006**

**LE DEPUTE-MAIRE**



*[Signature]*  
**René-Paul VICTORIA**